

Arrêté n° 2026-DCCFC-0040 du 18 février 2026
constatant la composition nominative du comité de gestion du fonds de soutien à la
production audiovisuelle

Historique :

Créé par :	Arrêté n° 2026-DCCFC-0040 du 18 février 2026 constatant la composition nominative du comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle	JONC du 27 février 2026 Page 4928
Modifié par :	Arrêté n° AG-2026-DCCFC-0306 du 15 avril 2026 modifiant l'arrêté n° 2026-DCCFC-0040 du 18 février 2026 constatant la composition nominative du comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle	JONC du 17 avril 2026 Page 9470

Article 1^{er}

Modifié par l'arrêté n° AG-2026-DCCFC-0306 du 15 avril 2026 –Art. 1^{er}

Il est constaté la composition nominative du comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle comme suit :

1° Membres avec voix délibérative :

Un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président :

Titulaire : Mme Naïa Wateou ;

Suppléante : Mme Romane Reculeau.

Un représentant de l'Etat :

Titulaire : M. Jules Hmaloko ;

Suppléant : M. Franck Léandri.

Un représentant de la province Sud :

Titulaire : Mme Christiane Verger ;

Suppléant : M. Maxim Banck.

Un représentant de la province Nord :

Titulaire : Mme Patricia Goa ;

Arrêté n° 2026-DCCFC-0040 du 18 février 2026

Mise à jour le 15/04/2026

Suppléante : Mme Ivana Bouanou.

Un représentant de la province des îles loyauté :

Mme Kadrile Wright.

Deux personnes qualifiées désignées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Delphine Ollier Vindin ;

Mme Aurélie Lombardo.

2° Membres avec voix consultative :

Deux représentants des associations de professionnels de la production audiovisuelle locale :

Titulaire : Mme Christine Della Maggiora ;

Suppléante : Mme Maï Leflochmoen.

Deux représentants des sociétés de diffusion de productions audiovisuelles locales :

Pour Calédonia :

Titulaire : M Pierre Welepa ;

Suppléante : Mme Mara Lurde.

Pour France Télévisions NC 1re :

Titulaire : Mme Valérie Jauneau-Hmana ;

Suppléante : Mme Claire Barre.

Un représentant de chaque contributeur (hors ceux ayant déjà un membre) :

Pour OPT

Titulaire: Mme. Camille Dumarty ;

Suppléante Mme Michèle Wong Kong Tao.

Pour Canal + Calédonie :

Titulaire : M. Franck Carpentier ;

Suppléante : Mme Hélène Adrey.

Article 2

Les arrêtés n° 2021-1497/GNC du 8 septembre 2021, n° 2023-2821/GNC du 11 octobre 2023, n° 2024663/GNC du 27 mars 2024 et n° 2025-1143/GNC du 9 juillet 2025 sont abrogés.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.